

Note au lecteur

Tableau des décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés

Veillez prendre note qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication à la section 6.4.3.2 du bulletin 26 mars 2026 (vol. 23, n°12) du tableau présentant les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés. La version corrigée du tableau est publiée à la section 6.4.3.2 du bulletin du 23 avril 2026 (vol. 23, n°16).